



Bulletin Officiel

N° 5418 Vendredi 11 Août 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 » 8-10

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMI ASSURANCES 11

AUGMENTATION DE CAPITAL

HANNIBAL LEASE 12-16

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

STEG INTERNATIONAL SERVICES 17

SIPHAT 18

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT - CREDIMMO 1 19

FCC BIAT - CREDIMMO 2 20

INFORMATIONS POST AGO

SERVICOM 21-25

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MAGASIN GENERAL 26

COURBE DES TAUX

27

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28-29

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- STEG INTERNATIONAL SERVICES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES ARRETES AU 30 JUIN 2017

- SPDIT SICAF

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« AIL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1^{er} août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:
 - ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement** :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD –AMI ASSURANCES-

Société Anonyme au Capital Social de 18.508.784 DT
SIEGE SOCIAL : les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053 TUNIS - TUNISIE

La Société Assurances Multirisques Ittihad –AMI ASSURANCES - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/06/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **4.627.196 dinars** pour le porter de **18.508.784 dinars** à **23.135.980 dinars** et ce, par l'incorporation d'une partie des réserves et primes liées au capital, autres que les réserves légales.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **4 627 196 actions nouvelles gratuites** au nominal de **Un (1) dinar** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 18 508 784 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **4 627 196** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017**.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes Assurances Multirisques Ittihad seront négociables en Bourse en hors cote, droits d'attribution détachés, à partir **du 11/08/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse en hors cote à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11/08/2017** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **11/08/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **11/08/2017**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

Caractéristiques :

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus².

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de MAC SA www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG International Services

Siège social : Centre Urbain Nord, Imm Assurances Salim, Bloc B, 1082 Menzah Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société STEG INTERNATIONAL SERVICES sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 Août 2017 à 9H00 au Siège de STEG-IS, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Assurances Salim, Parcelle B5, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 2- Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 3 - Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2016.
- 4 - Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 5 - Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6 - Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2016.
- 7 - Affectation du Résultat de l'exercice 2016.
- 8 - Allocation des jetons de présence.
- 9 - Questions diverses

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de STEG-IS durant le délai légal.

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للصناعات الصيدلية
المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

تعلم الشركة التونسية للصناعات الصيدلية مساهميها الكرام بلقنقاد الجلسة العامة العادية يوم 17 أوت 2017 على الساعة 10 صباحا بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) الكائن بشارع بحيرة تركانة ضفاف البحيرة 1053 تونس.

حدد جدول أعمال اجتماع الجلسة العامة العادية لتصرف 2016 كالتالي :

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2016 و المصادقة عليه.
- 2 - تلاوة تقارير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 3 - المصادقة على القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 4 - تبرئة ذمة المتصرفين.
- 5 - تخصيص النتائج.
- 6 - المصادقة على تسمية أعضاء بمجلس إدارة الشركة.
- 7 - إسناد منح الحضور عن سنة 2016 لأعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts **pour P2 et S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 août 2017**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	34,966 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	1,134 DT	par part P2

Total brut : 36,100 DT par part P2

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	1,942 DT	par part S
-------------------------	----------	------------

Total brut : 1,942 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,97%.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC** « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P3** et le règlement des intérêts **pour P3 et S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 août 2017**, seront effectués comme suit :

Part P3 :

Principal Unitaire	:	104,685 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut	:	6,460 DT	par part P3
<hr/>			

Total brut : **111,145 DT par part P3**

Part S :

Intérêt Unitaire brut	:	8,830 DT	par part S
<hr/>			

Total brut : **8,830 DT par part S**

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,97%.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société SERVICOM

Siège social : 65, Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I - Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 juillet 2017, la société SERVICOM publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

▪ **PREMIERE RESOLUTION – Ratification du retard de la tenue de l'AGO**

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2016 en dehors des délais légaux, entérine ce retard qui ne touche en rien ni les intérêts sociaux ni ceux des actionnaires.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes individuels clos le 31/12/2016**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 1 889 750 DT et un total bilan de 66 253 232 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **TROISIEME RESOLUTION – Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au président directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **QUATRIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés clos le 31/12/2016**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe formé par la Société et ses filiales et de ses annexes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 1 628 758 DT, un résultat net part du groupe bénéficiaire de 1 899 045 DT, et un total bilan 125 937 193 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **CINQUIEME RESOLUTION – Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 1 889 750 DT en résultats reportés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

▪ **SIXIEME RESOLUTION – Approbations des conventions visées à l'article 200, 205 et 475 du Code des sociétés commerciales**

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions et les opérations autorisées par le conseil d'administration et entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **SEPTIEME RESOLUTION – INFORMATION DES FONCTIONS OCCUPEES PAR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET LES AUTRES ADMINISTRATEURS AU NIVEAU D'AUTRES SOCIETES**

1/ En application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, le représentant légal de la société Servicom, Monsieur Majdi Zarkouna informe les actionnaires que les membres du conseil d'administration l'ont informé des fonctions qu'ils occupent dans d'autres sociétés.

2/ En application des dispositions du paragraphe premier de l'article 209 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration informe les actionnaires que le président directeur général l'a informé des fonctions qu'il occupe dans d'autres sociétés.

L'assemblée donne acte aux administrateurs et au président directeur général et déclare qu'elle a été informée des fonctions de direction qu'ils déclarent occuper dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **HUITIEME RESOLUTION – Administration de la société**

l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour le poste d'administrateurs :

- Mr Slah Ben Turkia ;
- CDC Gestion représentée par Mme Amel Medini ;
- Mr Ahmed Trabelsi ;

Leurs mandats expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **NEUVIEME RESOLUTION – Renouvellement mandat du commissaire aux comptes**

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société, le cabinet Deloitte Tunisie, pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **DIXIEME RESOLUTION – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

(Exprimé en dinars)

	Exercices clos le	
	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 585	2 585
Moins : Amortissements	- 2 585	- 2 585
	-	-
Immobilisations corporelles	382 514	419 168
Moins : Amortissements	- 345 963	- 362 028
	36 551	57 140
Immobilisations Financières	31 841 967	29 495 367
Moins : Provisions	- 564 969	- 173 082
	31 276 998	29 322 285
Total des actifs Immobilisés	31 313 549	29 379 425
Autres actifs non courants	318 522	115 698
Total des Actifs non courants	31 632 071	29 495 123
ACTIFS COURANTS		
Stocks	-	529 266
Moins: provisions	-	- 123 792
	-	405 474
Clients et comptes rattachés	6 381 878	10 584 119
Moins: provisions	- 2 273 784	- 1 647 584
	4 108 094	8 936 535
Autres Actifs courants	21 721 732	7 222 948
Moins: provisions	- 348 000	- 91 167
	21 373 732	7 131 781
Placements et autres actifs financiers	47 287	45 363
Liquidités et équivalents de liquidités	9 092 048	713 867
Total des Actifs Courants	34 621 161	17 233 020
TOTAL DES ACTIFS	66 253 232	46 728 143

- Suite -

(Exprimé en dinars)

	Exercices clos le	
	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital Social	3 537 000	3 537 000
Prime d'émission	21 114 000	21 114 000
Réserve Légale	235 800	235 800
Résultats reportés	- 4 545 724	- 2 655 974
Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	20 341 076	22 230 824
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes assimilées	10 600 000	3 200 586
Provisions pour risques et charges	-	-
Total des passifs non courants	10 600 000	3 200 586
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 759 818	2 075 279
Autres passifs courants	25 155 697	5 343 143
Concours bancaires et autres passifs financiers	8 396 641	13 878 311
Total des passifs Courants	35 312 156	21 296 733
Total des passifs	45 912 156	24 497 319
Total des capitaux propres et des passifs	66 253 232	46 728 143

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	------------------	------------------	--------------------	------------------------	-------

total des capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation	3 537 000	21 114 000	235 800	-2 655 974	- 1 889 750	20 341 076
---	------------------	-------------------	----------------	-------------------	--------------------	-------------------

affectation résultat 2016				-1 889 750	1 889 750	
---------------------------	--	--	--	------------	-----------	--

total des capitaux propres au 31/12/2016 après Affectation	3 537 000	21 114 000	235 800	- 4 545 724	-	20 341 076
---	------------------	-------------------	----------------	--------------------	----------	-------------------

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 10 Aout 2017 pour arrêter les états financiers intermédiaires du premier semestre 2017.

Il en ressort qu'au 30 juin 2017 le résultat de la société s'élève à DT : 10 393 948 contre DT: 5 816 556 au 30 juin 2016.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,311%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,353%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,396%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,438%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,458%	999,001
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,481%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,523%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,693%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,829%	996,161
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,899%	926,527
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,006%	992,184
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,406%	979,178
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,696%	966,476
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,804%	968,243
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,524
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,587
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,536
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	935,800
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	941,667
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,184
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	934,014
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	929,732
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	925,775
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		910,657
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,104
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,465
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	914,944
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,883

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,473	168,488		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,865	113,879		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,491	97,501		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,011	15,012		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,641	109,650		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,541	1,542		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,979	108,048		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,014	41,018		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,520	55,524		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,433	117,434		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,211	113,189		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,462	139,484		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,611	518,552		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,838	119,600		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,470	130,189		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,201	140,106		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,136	122,000		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,492	106,616		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	154,335	154,556		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,197	94,350		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,582	98,593		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,575	151,083		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,855	133,012		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,429	102,257		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,460	103,264		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,189	21,206		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 281,423	2 285,000		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,036	120,323		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,407	151,317		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,044	165,504		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,799	16,824		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 323,022	5 321,956		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 253,891	5 252,177		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,639	2,642		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,285	2,288		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,235	1,236		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,105	1,106		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,116		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,117		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,422	116,773		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,174	119,157		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,292	10,229		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,647	106,653
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,750	101,758
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,678	103,689
49 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,875	100,887
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,499	102,512
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,678	105,688
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,011	103,023
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,488	100,497
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,588	102,593
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,821	100,832
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,661	102,672
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,022	102,032
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,207	105,220
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,600	103,610
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,609	102,619
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,216	101,226
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,852	102,860
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,130	101,142
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,405	102,416
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,973	103,982
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,266	101,278
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,435	101,446
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,960	103,969
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,093	101,103

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,458	10,459
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,138	102,148
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,463	102,475
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,532	103,542
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,274	10,275
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	59,039	58,963
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,534	101,478
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,374	17,382
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	289,789	289,855
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,450	29,475
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 330,009	2 329,368
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	72,037	72,052
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,285	54,269
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,546	105,543
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,598	91,626
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,794	10,792
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,585	11,566
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,391	14,361
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,832	12,804
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,787	13,795
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,087	12,091
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	146,723	146,924
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,175	140,248
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,212	9,195
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,664	102,358
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	84,617	84,826
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,042	88,240
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,387	97,338
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,885	98,830
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,585	96,629
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,326	10,314
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	104,818	105,395
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,430	148,280
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,859	105,668
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,457	106,044
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,810	206,179
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,808	185,889
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,827	156,834
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,789	22,517
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,242	145,301
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,171	124,642
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 242,935	9 210,966
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,815	83,812
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	986,893	992,693
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5565,147	5568,076
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5049,451	5064,133
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,171	100,241
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,317	113,489
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 731,948	10 862,149

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

STEG International Services

Siège social : Centre Urbain Nord, Imm Assurances Salim, Bloc B, 1082 Menzah Tunis

La Société STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 août 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Abderrazak GABSI.

BILAN - ACTIFS**(Montants exprimés en dinars)****Notes 31-Déc-2016 31-Déc-2015****ACTIFS NON COURANTS**

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	4	412 765	352 072
	Moins : amortissements		<u>(280 486)</u>	<u>(172 980)</u>
			132 279	179 092
	Immobilisations corporelles	4	7 417 331	4 317 711
	Moins : amortissements		<u>(586 125)</u>	<u>(450 503)</u>
			6 831 206	3 867 208
	Immobilisations financières	5	846 709	834 345
	Moins : provisions		<u>(114 967)</u>	<u>(206 705)</u>
			731 742	627 640
	Total des actifs immobilisés		7 695 227	4 673 940
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		7 695 227	4 673 940
ACTIFS COURANTS	Stocks	6	1 999 547	10 263 037
	Moins : provisions		-	<u>(22 642)</u>
			1 999 547	10 240 395
	Clients et comptes rattachés	7	24 233 625	17 823 076
	Moins : provisions		<u>(2 804 856)</u>	<u>(2 070 231)</u>
			21 428 769	15 752 845
	Autres actifs courants	8	3 885 342	1 799 573
	Placements et autres actifs financiers	9	20 058 109	25 065 400
	Liquidités et équivalents de liquidités	10	30 012 195	23 635 321
	Total des actifs courants		77 383 962	76 493 534
	TOTAL DES ACTIFS		85 079 189	81 167 474

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**(Montants exprimés en dinars)****Notes****31-Déc-2016****31-Déc-2015**

			31-Déc-2016	31-Déc-2015
CAPITAUX PROPRES	Capital social		50 000 000	30 000 000
	Réserves		14 000 000	34 000 000
	Autres capitaux propres		-	1 120
	Résultats reportés		5 075 190	2 038 312
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		69 075 190	66 039 432
	Résultat de l'exercice		5 556 305	6 036 878
	Total des capitaux propres avant affectation	11	74 631 495	72 076 310
PASSIFS				
Passifs non courants	Provisions	12	1 168 921	2 434 671
	Total des passifs non courants		1 168 921	2 434 671
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	13	3 884 799	3 311 169
	Autres passifs courants	14	5 393 974	3 345 324
	Total des passifs courants		9 278 773	6 656 493
	Total des passifs		10 447 694	9 091 164
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		85 079 189	81 167 474

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31-Déc-2016	31-Déc-2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	15	43 256 433	39 262 814
	Autres produits d'exploitation	16	16 744	36 037
	Total des produits d'exploitation		43 273 177	39 298 851
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	6	(8 263 490)	3 040 022
	Achats d'approvisionnements consommés	17	(9 011 787)	(14 152 176)
	Charges de personnel	18	(1 716 851)	(1 887 781)
	Dotations aux amortissements et aux provisions	19	308 332	(61 575)
	Autres charges d'exploitation	20	(22 223 884)	(22 019 951)
	Total des charges d'exploitation		(40 907 680)	(35 081 461)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 365 497	4 217 390
	Charges financières	21	(2 923 895)	(1 963 343)
	Produits financiers	22	7 068 411	4 862 984
	Autres pertes ordinaires	23	(248 634)	(21 373)
	Autres gains ordinaires	24	39 899	3 074
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		6 301 278	7 098 732
	Impôts sur le résultat	25	(744 973)	(1 061 854)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			5 556 305	6 036 878

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-Déc-2016	31-Déc-2015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		5 556 305	6 036 878
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		(400 070)	(268 280)
Amortissements des subventions d'investissement		(1 120)	(3 360)
Variations de :			
- Stocks		8 263 490	(3 040 022)
- Clients et comptes rattachés		(6 410 549)	4 249 447
- Autres actifs courants		(2 078 478)	849 808
- Fournisseurs et comptes rattachés		477 537	(2 818 757)
- Autres passifs courants		2 048 651	(8 126 476)
Différences de change sur trésorerie en devises		(3 834 813)	(1 671 365)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 620 953	(4 255 567)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(3 066 528)	(404 298)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(12 364)	(34 640)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 078 892)	(438 938)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes distribués		(3 000 000)	(3 000 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(3 000 000)	(3 000 000)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		3 834 813	1 671 365
Variation de trésorerie		1 376 874	(6 023 140)
Trésorerie au début de l'exercice	9&10	48 635 321	54 658 461
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9&10	50 012 195	48 635 321

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La STEG INTERNATIONAL SERVICES (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Elle a passé du régime partiellement exportateur vers le régime totalement exportateur à partir du 24 octobre 2016. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la STEG une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2016, à 50 000 000 DT et se divise en 5000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	250 000	2 500 000	5%
STB	250 000	2 500 000	5%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	1 000 000	10 000 000	20%
Total	5000 000	50 000 000	100%

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2016 se résument comme suit :

- 1) L'achèvement de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation des lignes MT/BT des transformations de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales de la République de Tanzanie, pour un montant de 9 353 KUSD et 15 006 939 661 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 88% au 31 décembre 2015 à 100% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires additionnel de 4 319 KDT sur ce Projet ;
- 2) La poursuite de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société NEUC Liban et portant sur l'assistance technique pour les travaux de construction, de maintenance et d'exploitation d'un réseau de distribution et la mise en place d'une infrastructure télé-relève au Liban, pour un montant de 4 500 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 90% au 31 décembre 2015 à 97% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 255 KDT sur ce Projet ;
- 3) L'achèvement de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société TANESCO Tanzanie portant sur le remplacement d'isolateurs, pour les montants de 459 KUSD et 459 840 000 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 36% au 31 décembre 2015 à 100% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 002 KDT sur ce Projet ;
- 4) La poursuite de l'exécution du contrat liant la STEG-IS au Ministère de l'Énergie de la République de Sierra Leone portant sur l'électrification rurale et la fourniture de compteurs pour un montant de 12 793 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 32% au 31 décembre 2015 à 94% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 18 544 KDT sur ce Projet ;
- 5) La poursuite de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo Mabombo portant sur l'électrification rurale de la localité de Mabombo pour un montant de 3 014 231 440 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 19% au 31 décembre 2015 à 98% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 8 936 KDT sur ce Projet ;
- 6) Le démarrage ainsi que l'achèvement de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo Loudima portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle de Loudima (IFTPL), pour un montant 1 414 480 725 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 5 269 KDT sur ce Projet.

- 7) Un chiffre d'affaires global de 43 256 KDT (dont 97% à l'export) réalisé en 2016, contre 39 263 KDT (dont 96% à l'export) en 2015, soit une augmentation de 3 993 KDT (environ 10%) provenant essentiellement des revenus comptabilisés sur les deux projets Congo (Mabombo et Loudima) et Sierra Leone pour un montant cumulé de 32 749 KDT, ce qui représente environ 76% du chiffre d'affaires global ;
- 8) Une augmentation de 6 411 KDT (environ 36%) des créances clients qui ont passé de 17 823 KDT au 31 décembre 2015 à 24 234 KDT au 31 décembre 2016. Elles représentent 56% du chiffre d'affaires et 436% du résultat net pour l'exercice 2016 ;
- 9) Les charges d'exploitation ont atteint 40 908 KDT en 2016, contre 35 081 KDT en 2015, soit une augmentation de 5 827 KDT (environ 17%).

Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation dans les Républiques de Tanzanie, Sierra Leone, Rwanda et Congo ont été évalués à 2 000 KDT au 31 décembre 2016.

- 10) Une provision pour dépréciation des créances douteuses complémentaire a été comptabilisée en 2016 pour couvrir le risque de crédit encouru par la STEG-IS sur le Projet Tchad pour un montant de 1 284 KDT. Ainsi, le solde de cette provision a passé de 1 500 KDT au 31 décembre 2015 à 2 784 KDT au 31 décembre 2016.

En outre, une reprise sur provision pour risques et charges a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 102 KDT, et c'en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 du 8 mars 2017 et sur la correspondance de l'avocat de la société reçue en date du 5 juillet 2017. Ainsi, le solde de la provision pour redressement CNSS a passé de 1 653 KDT au 31 décembre 2015 à 551 KDT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification).

Signalons enfin que la provision pour dépréciation des créances douteuses relative au Projet NEUC Liban a été entièrement reprise pour un montant de 569 KDT, et ce, suite à l'encaissement de cette créance.

- 11) Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats d'une vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels. La Direction des Grandes Entreprises (DGE) réclame le paiement d'un montant de 2 373 731 DT en principal et pénalités de retard).

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, et ce, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les services de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la Direction des Grandes Entreprises a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant les arguments avancés par la société sous réserve la communication des éléments probants relatifs à la détermination des Frais généraux du siège.

- 12) Un résultat net bénéficiaire de 5 556 KDT en 2016, contre 6 037 KDT en 2015, enregistrant ainsi une diminution de 8% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (en DT)
Produits d'exploitation	43 273	39 298	3 975
Charges d'exploitation	-40 908	-35 081	-5 827
Résultat d'exploitation	2 365	4 217	-1 852
Résultat financier	4 145	2 900	1 245
Résultat exceptionnel	-209	-18	-191
Impôts sur le résultat	-745	-1 062	317
Résultat net	5 556	6 037	-481

- 13) Une trésorerie positive de 50 012 KDT au 31 décembre 2016 (y compris les placements monétaires), contre 48 635 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 1 377 KDT (environ 3%) ;

- 14) Des investissements incorporels et corporels (hors avances sur travaux de construction du nouveau siège) pour un coût d'acquisition global de 2 108 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	61
Matériel informatique	44
Autres immobilisations corporelles (équipements de bureaux ...)	26
Immobilisations corporelles en cours (siège de la STEG-IS)	1 977
Total en KDT	2 108

NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés, au 31 décembre 2016, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1 . Immobilisations corporelles et incorporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10%
- Agencements, aménagements et installations divers	10%

2 . Revenus

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

3 . Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;

- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;

Suite Note N°3

- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

4 . Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous forme de primes d'investissement sont constatés en « *Subventions d'investissement* » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

5 . Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

6 . Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

7 . Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est constituée essentiellement de l'impôt sur les sociétés exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local et ne découlant pas d'opérations d'exportation indirecte, et au titre des bénéfices des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre d'établissements stables) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays d'intervention ou de la convention de non-double imposition ainsi que des engagements contractuels.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	<u>IMMOBILISATIONS BRUTES</u>				<u>AMORTISSEMENTS</u>				<u>VCN AU</u>	
	Soldes au 31/12/2015	Entrées 2016	Transferts/ Sorties 2016	Soldes au 31/12/2016	Soldes au 31/12/2015	Entrées 2016	Transferts/ Sorties 2016	Soldes au 31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
Logiciels	338 167	74 598	-	412 765	172 980	107 506	-	280 486	132 279	165 187
Logiciels en cours	13 905	1 545	15 450	-	-	-	-	-	-	13 905
Total des immobilisations incorporelles	352 072	76 143	15 450	412 765	172 980	107 506	-	280 486	132 279	179 092
Terrain	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Matériel de transport	313 687	-	-	313 687	151 367	57 580	-	208 947	104 740	162 320
Equipements de bureaux	118 907	10 148	-	129 055	85 122	10 226	-	95 348	33 707	33 785
Matériel informatique	225 429	43 519	2 307	266 641	129 490	54 171	2 307	181 354	85 287	95 939
Agencements, aménagements et installations divers	115 783	1 971	-	117 754	62 454	11 030	-	73 484	44 270	53 329
Matériel et outillage d'exploitation	45 206	14 200	-	59 406	22 070	4 922	-	26 992	32 414	23 136
Immobilisations corporelles en cours (*)	158 968	1 997 112	-	2 156 080	-	-	-	-	2 156 080	158 968
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	-	1 034 977	-	1 034 977	-	-	-	-	1 034 977	-
Total des immobilisations corporelles	4 317 711	3 101 927	2 307	7 417 331	450 503	137 929	2 307	586 125	6 831 206	3 867 208
Total en Dinars	4 669 783	3 178 070	17 757	7 830 096	623 483	245 435	2 307	866 611	6 963 485	4 046 300

Suite Note N°4

Les immobilisations corporelles en cours se détaillent, au 31 décembre 2016, par entreprise comme suit :

Entreprises	Montant en DT
SECURAS	5 700
BUILDING CONCEPT	47 000
STE CHAABANE ET CIE	1 724 573
GENITEK	82 014
GEST	48 297
ETUDES ARCHITECTURALES	49 501
SOGICE	16 000
AUTRES	182 995
<i>Total en dinars</i>	<i>2 156 080</i>

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	Pourcentage de participation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation :			727 586	626 660
- SONEDE Internationale	5 000	10%	100 000	100 000
- Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50%	206 705	206 705
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	45 600	50%	493 000	493 000
- STEG-IS Congo	1 000	100%	33 660	33 660
- Sub-Saharan Infrastructure Construction (SIC) Limited	1 000	100%	9 188	-
- Moins : Provisions			(114 967)	(206 705)
Prêts au personnel à plus d'un an			4 156	-
Dépôts et cautionnements versés			-	980
TOTAL EN DT			731 742	627 640

NOTE N°6 : STOCKS

	31 Déc 2016	31 Déc 2015
Travaux en cours / projet REA TANZANIE	-	2 602 044
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	1 879 928
- Stock de travaux en cours	-	722 116
Travaux en cours / projets MBEYA & PWANY TANZANIE	698 248	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	698 248	-
Travaux en cours / projet SIERRA LEONE	658 919	7 660 993
- Stock de matériels électriques	658 919	7 632 726
- Stock de travaux en cours	-	28 267
Travaux en cours / projets LOUDIAM & MABOMBO CONGO	273 368	-
- Stock de matériels électriques	273 368	-
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projet RWANDA	369 012	-
- Stock de matériels électriques	369 012	-
- Stock de travaux en cours	-	-
Montant brut en Dinars	1 999 547	10 263 037
Moins : Provisions (*)	-	(22 642)
Montant net en Dinars	1 999 547	10 240 395

(*) Une provision pour dépréciation des stocks a été constituée pour un montant de 22 642 DT au titre des articles défectueux dans le cadre du projet REA TANZANIE.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Clients export :	23 279 932	16 949 620
- EWSA Rwanda	-	185 431
- REA Tanzanie	2 198 977	3 273 320
- TANESCO Tanzanie	797 263	384 501
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	6 457 638	3 884 616
- STEG-IS Congo	89 271	-
- NEUC Liban	1 770 920	1 635 219
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	2 709 059
- SNE Tchad	501 364	496 846
- MAT-DGGT Congo	7 479 259	3 763 090
- STEG-IS SAUDI	148 836	129 313
- SOMELEC	71 107	-
- SCL Sénégal	802 177	57 911
- Groupe Chimique Tunisien	43 160	34 640
- SCET Tunisie Kribi	-	93 733
- ELECTRICITE Djibouti	70 377	106 543
- TIFERT	-	55 000
- IDC	59 864	134 792
- Autres clients export	6 140	5 606
Clients locaux :	886 643	452 831
- CPC	410 681	99 359
- SEREPT	231 767	81 366
- SITEP	51 400	14 601
- STIR	45 557	56 271
- CIMENTS DE BIZERTE	-	59 002
- BGT	-	52 002
- GINOR	38 626	-
- WINSTAR	29 001	-
- CARTHAGO SA	20 651	-
- Autres clients locaux	58 960	90 230
Clients export - produits à recevoir :	-	277 576
- SCL Sénégal	-	158 245
- SERGAZ	-	62 389
- GCT	-	41 000
- SOMELEC	-	15 942
Clients locaux - produits à recevoir :	67 050	143 049
- SITEP	7 000	116 750
- SEREPT	38 300	26 299
- PETROFAC	17 250	-
- CLARK ENERGIE	4 500	-
Montant brut en DT	24 233 625	17 823 076
Moins : Provisions (*)	(2 804 856)	(2 070 231)
Montant net en Dinars	21 428 769	15 752 845

(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 :

- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579
- Tunisie sucre	13 651
- IMS	6 140
- SGS	1 344
- ERE	142

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Fournisseurs débiteurs	563 814	1 050 817
- SIAME (1)	322 270	550 000
- COMPINA - Projet Congo	-	131 217
- AICHFEET - Projet Sierra Leone	-	80 147
- COMPTO - Projet Sierra Leone	-	28 410
- JV VENTURE - Projet Tanzanie	-	51 355
- HENGTONG - Projet Sierra Leone	233 205	29 138
- Autres fournisseurs débiteurs	8 339	180 550
Etat - impôts et taxes :	679 968	201 213
- Crédit de TVA (sur déclaration)	609 407	131 347
- TVA à régulariser	34 937	69 866
- Impôt sur les sociétés à reporter	35 624	-
Personnel et comptes rattachés :	296	16 387
- Assurance groupe	-	14 715
- Avances et acomptes au personnel	296	1 672
Sociétés du groupe :	2 484 125	219 710
- STEG-IS Congo (2)	2 041 529	99 330
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution (3)	94 104	86 611
- Sub-Saharan Infrastructure Construction (SIC) Limited (4)	348 492	-
Débiteurs divers	17 120	33 769
Produits à recevoir	9 871	-
Comptes de régularisation actif :	130 148	311 446
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, assurances, etc.)	130 148	311 446
<i>Total en Dinars</i>	3 885 342	1 799 573

(1) Quote-part imputable à la SIAME dans le coût de remplacement des compteurs défectueux dans le cadre du projet EWSA Rwanda.

(2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA actualisé au cours de clôture) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Frais de constitution	3 357 200	12 437
Frais antérieurs au démarrage	12 207 500	45 225
Avances de trésorerie	14 000 000	51 865
Total	29 564 700	109 547

Ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) seront remboursées à la STEG-IS (société mère) lorsque la filiale STEG-IS Congo entrera en exploitation (selon procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de cette filiale, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015).

En outre, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution par sa filiale STEG-IS CONGO (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) des prestations de sous-traitance des deux projets Mabombo et Loudima dans la république de Congo, et ce, pour un montant cumulé de 1 931 982 DT (soit l'équivalent de 521 500 000 en Francs CFA actualisé au cours de clôture) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Matériel roulant et outillages	250 000 000	926 166
Frais liés à l'exécution des prestations de sous-traitance	271 500 000	1 005 816
Total	521 500 000	1 931 982

La STEG-IS CONGO s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) dès que sa situation financière le permettra. La date limite du remboursement de ces avances a été fixée pour le 31/12/2017.

Ces avances évaluées à 2 041 529 DT n'ont pas fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

- (3) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la Société Sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), des avances de trésorerie pour un montant global de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA).

En outre, et pour faire face à ses difficultés financières, la STEG-IS a accordé, au cours de l'exercice 2016, à la Société Sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie pour un montant de 23 649 DT (soit l'équivalent de 6 292 945 Francs CFA).

Le remboursement par la Société Sénégalaise SCL Energie Solution, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, est de 22 978 DT. Le montant non remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

- (4) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction (SIC) Limited (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS), et ce, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 en Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La Société Sub-Saharan Infrastructure Construction (SIC) Limited s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 en Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

Le montant non remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Prêts au personnel à moins d'un an	58 109	65 400
Placements monétaires :	20 000 000	25 000 000
- Principal	20 000 000	25 000 000
- Intérêts à recevoir	-	-
<i>Total en Dinars</i>	20 058 109	25 065 400

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	4 248	4 259
Banques :	29 819 824	23 377 367
- Banques Siège (Tunis)	28 214 877	22 516 745
- Banques Chantiers (Sierra Leone, Sénégal, Congo, Tanzanie...)	1 604 947	860 622
Caisses :	188 123	253 695
- Caisse Siège (Tunis)	1 338	2 493
- Caisses Chantiers (Sierra Leone, Rwanda, Congo, Tanzanie ...)	186 785	251 202
<i>Total en Dinars</i>	30 012 195	23 635 321

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2014	30 000 000	3 000 000	27 000 000	4 480	9 038 312	69 042 792
Affectation bénéfice 2014	-	-	4 000 000	-	(4 000 000)	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	(3 000 000)	(3 000 000)
Amortissements des subventions	-	-	-	(3 360)	-	(3 360)
Bénéfice 2015	-	-	-	-	6 036 878	6 036 878
Soldes au 31 décembre 2015	30 000 000	3 000 000	31 000 000	1 120	8 075 190	72 076 310
Affectation bénéfice 2015	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	20 000 000	-	(20 000 000)	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	(3 000 000)	(3 000 000)
Amortissements des subventions	-	-	-	(1 120)	-	(1 120)
Bénéfice 2016	-	-	-	-	5 556 305	5 556 305
Soldes au 31 décembre 2016	50 000 000	3 000 000	11 000 000	-	10 631 495	74 631 495

Le bénéfice par action s'élève à 1,111DT en 2016, contre 1,207 DT en 2015 (sur la base de 5 000 000 actions ordinaires en circulation de valeur nominale unitaire de 10 DT), soit une diminution de 8%.

NOTE N°12 : PROVISIONS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Provisions pour risques et charges - Siège :	894 212	1 925 243
- Provision pour risque social - CNSS	550 891	1 652 672
- Autres provisions pour risques et charges	343 321	272 571
Provisions pour risques et charges - Projet TANESCO Tanzanie	19 443	19 443
Provisions pour risques et charges - Projet Tchad	255 266	489 985
<i>Total en Dinars</i>	1 168 921	2 434 671

Suite 1 Note N°12

1) Provision pour risque social

Cette provision se rapporte à une notification des résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, reçue en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;

- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, et ce, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par extrême prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Suite 2 Note N°12

Une reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 KDT pour ramener le solde de cette provision de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification, et ce en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 du 8 mars 2017 et sur la correspondance de l'avocat de la société reçue en date du 5 juillet 2017).

2) Provision pour risques et charges - Projet TANESCO Tanzanie

Cette provision pour risques et charges, d'un montant de 19 443 DT, est destinée à couvrir le risque fiscal associé au Projet TANESCO Tanzanie, hors établissement stable (charge d'impôt sur les sociétés éventuellement exigible).

3) Provision pour risques et charges - Projet Tchad

Cette provision est destinée à couvrir le risque fiscal associé au Projet Tchad (charge d'impôt sur les sociétés éventuellement exigibles au titre de l'établissement stable). Elle a été révisée à la baisse pour atteindre 255 266 DT au 31 décembre 2016 contre 489 985 DT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 234 719 DT (environ 48%).

Cette variation s'explique par une reprise sur provision de 234 719 DT au titre de la partie du risque fiscal relative à l'exercice 2013.

NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	2 559 433	2 333 959
- STEG	700 421	496 724
- STEG-IS Congo	1 323 574	-
- EMIRATES	-	539 742
- SIAME	183 905	-
- SACEM INDUSTRIE	40 684	44 139
- TAMARIS VOYAGES	13 603	420
- CONTINENTAL TOURS	4 165	326
- ASSURANCE SALIM	-	58 808
- ASSURANCE STAR	30 361	33 613
- Fournisseurs Projet TANZANIE	52 186	799 770
- Fournisseurs Projet SIERRA LEONE	29 186	15 379
- Fournisseurs Projet CONGO	-	46 100
- Autres fournisseurs	181 348	298 938
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	868 385	674 842
- STEG	751 368	586 217
- AICHFEET - Projet Sierra Leone	51 107	42 736
- Autres charges à payer (honoraires ...)	65 910	45 889
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer :	217 134	260 861
- SACEM INDUSTRIE	217 134	260 861
Fournisseurs d'immobilisations :	122 222	15 845
- DISCOVREY INFO	-	9 363
- CHAABENE ET CIE	109 487	-
- MEUBLE MEZGHANNI	-	4 254
- SITTE	4 769	638
- STM	-	1 590
- PICOSOFT	7 966	-
Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues	-	25 662
Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie	102 248	-
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	15 377	-
Total en Dinars	3 884 799	3 311 169

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	1 702 428	118 655
- EDCL-Rwanda	1 594 672	-
- ELECTRICITE Djibouti	29 440	-
- MAT-DGGT Congo	8 422	15 070
- SNE Tchad	-	19 033
- MITSUBISHI HITACHI	69 894	69 894
- TIFERT	-	8 115
- LTD ENGINEERING	-	6 543
Etat - impôts et taxes :	1 510 762	1 147 880
- Retenues à la source	138 416	144 288
- Impôt sur les Sociétés à liquider	-	40 763
- TCL à payer	1 212	6 187
- TFP et FOPROLOS	13 966	22 533
- Impôt sur les Sociétés Tanzanie (*)	931 554	931 554
- Impôt sur les Sociétés Congo	252 666	-
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	171 175	-
- Autres taxes à payer	1 773	2 555
SERGAZ - droits de servitudes à payer	60 685	60 685
Créditeurs divers :	128 416	100 467
- CNSS	112 294	89 623
- CNRPS	6 108	4 020
- Autres créditeurs	10 014	6 824
Personnel et comptes rattachés :	862 359	744 118
- Congés à payer - personnel détaché	161 641	172 230
- Congés à payer - personnel permanent	236 151	178 492
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	125 657	109 998
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	89 416	16 071
- Prime de bilan - Direction Générale	45 711	43 237
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	87 400	86 447
- Rappel sur salaires - Direction Générale	-	55 322
- Congés payés - Direction Générale	100 343	76 865
- Personnel permanent - rémunération due	11 081	838
- Autres charges à payer	4 959	4 618
Diverses charges à payer :	235 732	368 148
- Intéressements à payer	15 276	249 567
- Indemnités d'expatriation à payer	126 314	-
- Autres charges à payer (jetons de présence, assurances ...)	94 142	118 581
Produits comptabilisés d'avance	893 592	805 371
Total en Dinars	5 393 974	3 345 324

(*) La charge d'impôt sur les sociétés exigibles sur le résultat de l'établissement stable situé à l'étranger relatif au Projet REA Tanzanie n'a pas fait l'objet d'une estimation en 2016 étant donné que le projet REA Tanzanie a été achevé au cours de cette année et que la charge d'impôt sur les sociétés exigibles sur le résultat estimé par la Direction durant toute la période d'imposition de cet établissement stable est supérieur au montant comptabilisé.

NOTE N°15 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Travaux et prestations de services - exportation	42 010 625	37 562 173
- REA Tanzanie	4 319 469	19 505 666
- TANESCO Tanzanie	1 001 587	494 577
- SCET Tunisie - projet Tchad	81 205	859 293
- Ministère de l'Energie Sierra Leone	18 543 660	7 494 192
- NEUC Liban	1 255 195	2 396 724
- MAT DGGT Congo	-	1 368 764
- MABOMBO Congo	8 936 314	1 903 758
- LOUDIMA Congo	5 268 687	-
- BOUNDJI EWO Congo	8 115	998 741
- SNE Tchad	1 449 174	961 882
- SCL Sénégal	565 436	409 738
- Autres clients export	581 783	1 168 838
Travaux et prestations de services - marché local	1 245 808	1 700 641
- CPC	356 448	252 390
- SEREPT	284 455	514 506
- WINSTAR	43 500	63 300
- STIR	112 470	106 953
- SITEP	150 960	138 942
- CIMENT DE BIZERTE	-	50 000
- OMV	-	142 000
- PETROFAC	34 500	69 000
- BGT	-	68 000
- PERENCO	-	46 500
- GINOR	49 390	-
- CAT	62 000	15 000
- Autres clients locaux	152 085	234 050
Total en Dinars	43 256 433	39 262 814

NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Amortissements des subventions d'investissement	1 120	3 360
Subvention d'exploitation (CEPEX)	-	13 084
Indemnisations assurances	15 624	19 593
<i>Total en Dinars</i>	16 744	36 037

NOTE N°17 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Matériels et fournitures / projets Tanzanie	928 344	3 721 645
Matériels et fournitures / projet Sierra Leone	3 230 457	9 709 565
Matériels et fournitures / projets Congo	3 468 059	-
Matériels et fournitures / autres projets	152 336	249
Equipements et outillages / projets	529 973	195 457
Produits alimentaires / projets	12 686	3 846
Produits pharmaceutiques / projets	5 623	13 169
Carburants et lubrifiants	51 631	36 453
Electricité	26 147	23 433
Fournitures de bureaux	163 675	80 917
Divers achats	442 856	367 442
<i>Total en Dinars</i>	9 011 787	14 152 176

NOTE N°18 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Salaires et compléments de salaires / Direction Générale (*)	384 303	451 373
Salaires et compléments de salaires / personnel permanent (*)	948 832	848 731
Salaires et compléments de salaires / personnel détaché	19 232	228 667
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 118	1 235
Congés payés (variation)	75 381	81 492
Charges sociales légales et autres charges de personnel	286 985	276 283
Total en Dinars	1 716 851	1 887 781

(*) Les salaires et compléments de salaires relatifs à l'exercice 2016 comprennent une prime exceptionnelle accordée au personnel permanent correspondant à deux salaires mensuels pour un montant brut global de 106 111 DT et une prime exceptionnelle accordée à la Direction Générale correspondant à quatre salaires mensuels pour un montant brut global de 87 400 DT.

NOTE N°19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	245 435	209 265
Dotations aux provisions pour risques et charges	70 750	686 130
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 336 500)	(2 923 705)
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	1 303 512	2 068 887
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	(568 887)	(1 644)
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	22 642
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(22 642)	-
Total en Dinars	(308 332)	61 575

NOTE N°20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Services extérieurs :	21 736 386	21 882 846
- Intéressements servis aux détachés STEG	1 599 871	1 928 150
- Autres intéressements servis	891 648	649 178
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 654 161	2 079 493
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	1 315 922	191 097
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 949 237	3 959 426
- Sous-traitance générale	6 398 248	6 530 351
- Transports et déplacements	1 267 925	1 255 358
- Missions et réceptions	1 517 951	1 988 663
- Frais de formation	40 511	56 618
- Loyers et charges locatives / projets	1 507 346	1 438 911
- Autres loyers et charges locatives	246 928	246 307
- Jetons de présence	20 000	25 000
- Services bancaires et assimilés	152 827	106 489
- Primes d'assurance (export, maladies) / projets	292 267	267 999
- Autres primes d'assurance	13 092	13 921
- Frais postaux et de télécommunications	107 860	117 138
- Dons et subventions	47 717	42 992
- Timbres de voyage	9 300	8 220
- Frais de publicité / publications	131 509	413 067
- Entretien et réparations	59 450	74 050
- Personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	512 616	490 418
Impôts et taxes	487 498	137 105
Total en Dinars	22 223 884	22 019 951

NOTE N°21 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 Décembre 2015	Exercice clos le 31 Décembre 2016
Pertes de change	3 010 527	1 756 303
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	33 660	206 705
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(125 398)	-
Pénalités fiscales	5 106	335
<i>Total en Dinars</i>	2 923 895	1 963 343

NOTE N°22 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Gains de change	5 662 161	3 189 785
Intérêts créditeurs des CCB	107 488	76 681
Produits des placements monétaires	1 298 762	1 596 518
<i>Total en Dinars</i>	7 068 411	4 862 984

NOTE N°23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Réductions commerciales sur exercices antérieurs	-	4 800
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	77 104	3 299
Pertes sur sorties d'immobilisations	-	271
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (*)	171 175	-
Autres pertes exceptionnelles	355	13 003
<i>Total en Dinars</i>	248 634	21 373

(*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée au taux de 7,5% sur la base du bénéfice imposable relatif à l'exercice 2016.*

NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	39 399	2 327
Autres gains ordinaires	500	747
<i>Total en Dinars</i>	39 899	3 074

NOTE N°25 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger (<i>voir note n°25-1</i>)	492 307	571 618
IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projet Tanzanie	-	490 236
IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projet Congo	252 666	-
<i>Total en Dinars</i>	744 973	1 061 854

NOTE N°25-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 Décembre 2016
Résultat net de l'exercice	5 556 305
Réintégrations :	45 104 607
- Impôts sur les sociétés	744 973
- Charges relatives aux établissements situés à l'étranger	38 799 454
- Quote-part de frais généraux du siège imputable aux établissements situés à l'étranger	5 054 124
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	171 175
- Pénalités fiscales	5 106
- Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	77 104
- Timbres de voyage	9 300
- Dotations aux provisions non déductibles	124 343
- Dons et subventions	7 017
- Pertes de change non réalisées en 2016	93
- Gains de change déduits en 2015 et réalisés en 2016	111 918
Déductions :	(48 378 580)
- Produits réalisés par les établissements situés à l'étranger	(43 611 250)
- Dividendes	-
- Reprises sur provisions non déductibles	(1 227 179)
- Gains de change non réalisés en 2016	(3 478 897)
- Pertes de change réintégrées en 2015 et réalisées en 2016	(61 254)
Bénéfice fiscal	2 282 332
Moins : Produits hors exploitation :	1 298 762
- Produits des placements monétaires	1 298 762
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	-
Bénéfice provenant de l'exploitation	983 570
Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)	1 827 590
Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)	581 783
Bénéfice à l'exportation exonéré	313 103
Bénéfice imposable en Tunisie	1 969 229
Impôts sur les sociétés :	744 973
- IS au taux de 25% (exigible en Tunisie)	492 307
- IS au titre de l'établissement stable relatif au projet Congo	252 666
Acomptes provisionnels	(514 456)
Retenues à la source	(13 475)
Impôt sur les sociétés à reporter (en Tunisie)	(35 624)

NOTE N°26 : PASSIFS ÉVENTUELS

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'Administration Fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028		5		
Acomptes provisionnels			715 023	357 512	59 032	20 661
Sous-totaux annuels	1 221 498		1 072 540		79 693	
Total Général en DT	2 373 731					

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 1420/0 du chiffre d'affaires en 2012 et 880/0 du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la Direction des Grandes Entreprises a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

Les résultats de cette vérification fiscale préliminaire n'ont donné lieu à la constitution d'aucune provision pour risque fiscal étant donné que la Direction considère qu'il est plus improbable que probable que la STEG-IS supporte un complément d'impôt sur les sociétés au titre de ses activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun au cours des exercices 2012 et 2013.

NOTE N°27 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées :

Les parties liées à la société STEG International Services, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes.

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal,
- STEG-IS Congo (filiale),
- Sub-Saharien Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint-Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint-Venture en Arabie Saoudite) ;
- Société IDC, actionnaire et administrateur.

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées :

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation n des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15 % ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant 11 02 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 100/0 de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2016, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 654 161 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEGIS ont atteint 1 599 871 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 1 451 789 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Frais de constitution	3 357 200	12 437
Frais antérieurs au démarrage	12 207 500	45 225
Avances de trésorerie	14 000 000	51 865
Total	29 564 700	109 547

Selon le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015, ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) seront remboursées à la STEG-IS (société mère) lorsque cette filiale entrera en exploitation.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et n d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 1 931 982 DT (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Matériel roulant et outillages	250 000 000	926 166
Frais liés à l'exécution des prestations de sous-traitance	271 500 000	1 005 816
Total	521 500 000	1 931 982

La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie n (non rémunérées) dès que sa situation financière le permettra et avant la date limite du 31 décembre 2017.

Ces avances de trésorerie totalisant la somme de 2 041 529 DT n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

3) Le 15 février 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, deux contrats portant sur l'exécution des travaux de sous-traitance relatifs aux marchés suivants :

- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle (IFTPL) de Loudima dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA;
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

En contrepartie, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires pour la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- La STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 1 529 074 DT (soit l'équivalent de 428 040 000 Francs CFA) et 3 485 153 DT (soit l'équivalent de 978 784 800 Francs CFA). La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance, s'élève à 1 295 627 DT au 31 décembre 2016.
- La STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 28 512 DT (soit l'équivalent de 7 587 079 Francs CFA) et 60 759 DT (soit l'équivalent de 16 167 921 Francs CFA). La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 89 271 DT au 31 décembre 2016 (voir Note 7 des états financiers).

4) Le 4 janvier 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, une convention d'achat pour compte, portant sur l'acquisition du matériel électrique nécessaire à l'exécution des projets Loudima et Mabombo dans la République du Congo pour un montant de 700 000 000 Francs CFA. Aux termes n de cette convention, la STEG-IS Congo percevra une commission de 20/0 appliquée au montant des achats réalisés pour le compte de la STEG-IS.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, la STEG-IS Congo a facturé un montant de 2 490 867 DT (soit l'équivalent de 691 004 650 Francs CFA) au titre de l'achat dudit matériel électrique et des commissions pour un montant de 61 752 DT (soit l'équivalent de 16 432 091 Francs CFA). La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, au titre de cette convention, s'élève à 27 947 DT au 31 décembre 2016.

5) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharien Infrastructure a Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS), pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

Le montant non remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

6) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 500/0), des avances de trésorerie pour un montant global de 86 61 1 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA).

En outre, et pour l'aider à surmonter ses difficultés financières, la STEG-IS a accordé, au cours de l'exercice 2016, à la société SCL Energie Solution diverses avances de trésorerie pour un montant de 23 649 DT (soit l'équivalent de 6 292 945 Francs CFA).

Un montant de 22 978 DT a été remboursé par la société SCL Energie Solution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

7) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a facturé à la société SCL Energie Solution des prestations d'études, d'assistance technique et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 565 436 DT.

Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Energie Solution au titre de ces prestations de services est de 802 1 77 DT.

8) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 500/0), des services d'inspection de la turbine MHI, pour un montant de 126 357 DT. Cette créance client n'a fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

Suite 4 Note N°27

9) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société IDC, actionnaire et administrateur, des travaux de sous-traitance dans le cadre du projet de la centrale de Balingué au Mali, pour un montant de 133 728 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du client IDC, au titre de ces prestations de services, est de 59 864 DT.

NOTE N°28 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Revenus et autres produits d'exploitation	43 273 177	39 298 851
Production stockée / déstockée	(8 263 490)	3 040 022
PRODUCTION	35 009 687	42 338 873
Achats d'approvisionnements	(9 011 787)	(14 152 176)
Services extérieurs et autres charges externes	(21 736 386)	(21 882 846)
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	4 261 514	6 303 851
Charges de personnel	(1 716 851)	(1 887 781)
Impôts et taxes	(487 498)	(137 105)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 057 165	4 278 965
Charges financières	(3 015 633)	(1 756 638)
Produits financiers	7 068 411	4 862 984
Autres pertes ordinaires	(248 634)	(21 373)
Autres gains ordinaires	39 899	3 074
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	400 070	(268 280)
Impôts sur le résultat	(744 973)	(1 061 854)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	5 556 305	6 036 878

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la société STEG International Services arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STEG International Services, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 74 631 495 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 556 305 DT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STEG International Services au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la Note 26 des états financiers, qui décrit les résultats d'une vérification fiscale préliminaire en matière d'impôt sur les sociétés et d'acomptes provisionnels au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises en application des dispositions de l'article 37 du code des droits et procédures fiscaux (CDPF), qui ont été notifiés à la société STEG International Services le 29 décembre 2016 et selon lesquels l'Administration Fiscale réclame un complément d'impôt au titre des activités non liées aux projets Rwanda et Cameroun, pour un montant total de 2 373 731 DT (principal : 1 568 525 DT et pénalités : 805 206 DT). En application des dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la société STEG International Services a répondu au résultat de cette vérification fiscale préliminaire en contestant les chefs de redressement ainsi que les modalités de détermination des produits et charges relatifs aux projets Rwanda et Cameroun, y compris leurs quotes-parts de frais généraux. Dans sa réponse reçue en date du 17 juillet 2017, l'Administration Fiscale déclare qu'elle accepte le principe de répartition des frais généraux sous réserve que la société STEG International Services justifie leurs montants réels. Considérant que les montants des charges et passifs d'impôt sur les sociétés, comptabilisés au cours des exercices 2012 et 2013, couvrent ceux découlant de l'application des méthodes retenues par l'Administration Fiscale, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée par la société STEG International Services. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société STEG International Services à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 juillet 2017

Le commissaire aux comptes

Abderrazak GABSI, *Associé Gérant*

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

RAPPORT SPECIAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (antérieures et nouvelles)

- 1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :
 - *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
 - *Rémunération* :
 - *Détachement normal* : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - *Détachement pour mission* : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
 - *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;

- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2016, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 654 161 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 599 871 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre, est de 1 451 789 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS), pour un montant cumulé de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA). La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) dès qu'elle entrera en exploitation (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015). Ces avances de trésorerie n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.
- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, pour un montant cumulé de 1 931 982 DT (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA), s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Matériel roulant et outillages	250 000 000	926 166
Frais liés à l'exécution des prestations de sous- traitance	271 500 000	1 005 816
Total	521 500 000	1 931 982

La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) dès que sa situation financière le permettra et avant la date

limite du 31 décembre 2017. Ces avances de trésorerie n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

- 4) Le 15 février 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo deux contrats portant sur l'exécution des travaux de sous-traitance relatifs aux marchés suivants :
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle de Loudima (IFTPL) dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

En contrepartie, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires pour la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- La STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 1 529 074 DT (soit l'équivalent de 428 040 000 Francs CFA) et 3 485 153 DT (soit l'équivalent de 978 784 800 Francs CFA). La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance, s'élève à 1 295 627 DT au 31 décembre 2016 ;
 - La STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 28 512 DT (soit l'équivalent de 7 587 079 Francs CFA) et 60 759 DT (soit l'équivalent de 16 167 921 Francs CFA). La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 89 271 DT au 31 décembre 2016.
- 5) Le 4 janvier 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, une convention d'achat pour compte, portant sur l'acquisition du matériel électrique nécessaire à l'exécution des projets Loudima et Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 700 000 000 Francs CFA. Aux termes de cette convention, la STEG-IS Congo percevra une commission de 2% appliquée au montant des achats réalisés pour le compte de la STEG-IS.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, la STEG-IS Congo a facturé un montant de 2 490 867 DT (soit l'équivalent de 691 004 650 Francs CFA) au titre de l'achat dudit

matériel électrique et des commissions pour un montant de 61 752 DT (soit l'équivalent de 16 432 091 Francs CFA). La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, au titre de cette convention, s'élève à 27 947 DT au 31 décembre 2016.

- 6) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Un montant de 22 978 DT a été remboursé par la société SCL Energie Solution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.
- 7) Pour l'aider à surmonter ses difficultés financières, la STEG-IS a accordé à la société SCL Energie Solution diverses avances de trésorerie pour un montant de 23 649 DT (soit l'équivalent de 6 292 945 Francs CFA). Le montant intégral de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.
- 8) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a facturé à la société SCL Energie Solution des prestations d'études, d'assistance technique et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 565 436 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Energie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 802 177 DT.
- 9) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT avant la fin de l'exercice 2018.

Le montant non remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

- 10) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), des services d'inspection de la turbine MHI, pour un montant de 126 357 DT. Cette créance client n'a fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

- 11) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la société IDC, actionnaire et administrateur, des travaux de sous-traitance dans le cadre du projet de la centrale de Balingué au Mali, pour un montant de 133 728 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du client IDC, au titre de ces prestations de services, est de 59 864 DT.

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2015. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2015. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général Adjoint en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration).

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.
- 2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	214 347	169 956	-
Charges sociales légales	10 301	9 700	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	24 523	19 157	-
Jetons de présence	-	-	20 000
<i>Total en DT</i>	<i>249 171</i>	<i>198 813</i>	<i>20 000</i>

Ces charges relatives aux dirigeants n'incluent pas les frais de mission à l'étranger dont le montant cumulé s'élève à 116 590 DT pour le Directeur Général et 116 043 DT pour le Directeur Général Adjoint (sans compter les prix des billets d'avion).

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 juillet 2017

Le commissaire aux comptes

Abderrazak GABSI, *Associé Gérant*

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr Hassen Bouaita & Mr Ghazi Hantous.

(Exprimé en dinars)

Actifs**ACTIFS NON COURANTS**

Notes

30/06/2017

30/06/2016

31/12/2016

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

2

30 407

30 407

30 407

Moins : amortissements

2

30 389

30 347

30 368

2

18

59

39

Immobilisations corporelles

2

283 664

279 377

282 195

Moins : amortissements

2

205 680

184 028

194 795

2

77 984

95 348

87 400

Immobilisations financières

3

15 043 519

15 416 555

15 251 819

Moins : provisions

3

4 152 865

4 087 382

4 087 382

3

10 890 654

11 329 173

11 164 437

Total des actifs immobilisés

10 968 656

11 424 581

11 251 876

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS**10 968 656****11 424 581****11 251 876****ACTIFS COURANTS**

Intermédiaires en bourse

3 861

140 983

2 415

Autres actifs courants

4

2 658 144

2 121 320

1 702 265

Provisions

4

4

2 658 144

2 121 320

1 702 265

Placements et autres actifs financiers

5

47 466 556

45 316 840

46 718 010

Provisions

5

3 892 064

4 049 909

4 135 575

5

43 574 492

41 266 932

42 582 435

Liquidités et équivalents de liquidités

6

50 982

290 799

56 042

TOTAL DES ACTIFS COURANTS**46 287 479****43 820 034****44 343 157****Total des actifs****57 256 135****55 244 614****55 595 033**

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T**BILAN**

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Capital social	7	28 000 000	28 000 000	28 000 000
Réserve légale	7	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	7	1 777 162	2 600 000	1 777 162
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	2 016 300	1 666 300	1 666 300
Réserves pour réinvestissements exonérés	7	822 838		822 838
Résultats reportés	7	1 315 515	1 028 593	1 028 593
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 150 565	38 513 643	38 513 643
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial				350 000
Résultat Disponible		17 174 157	15 913 124	15 686 922
Résultat Net		17 174 157	15 913 124	16 036 922
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		56 324 722	54 426 767	54 550 565
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Intermédiaires en Bourse				
Autres passifs courants	8	931 413	817 847	1 044 468
Concours bancaires et autres passifs financiers				
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		931 413	817 847	1 044 468
<u>Total des passifs</u>		931 413	817 847	1 044 468
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		57 256 135	55 244 614	55 595 033

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T**Etat de Résultat**

(Exprimé en dinars)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>Produits d'exploitation</u>				
Dividendes des participations non cotées	9	15 258 708	14 680 358	14 680 358
Dividendes des placements cotés	9	1 416 763	1 321 080	1 396 080
Plus-value de cessions des placements cotés	9	28 200	3 100	5 740
Revenus des placements monétaires	9	738 097	683 205	1 370 776
Autres produits d'exploitation	9	89 200	88 342	91 642
Reprises sur provisions antérieures	9	334 443	449 906	686 163
		17 865 411	17 225 990	18 230 759
<u>Charges d'exploitation</u>				
Commissions et charges assimilées	10	24 580	20 521	40 368
Moins-value sur cession de titres	10	231	0	1 767
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	10	156 416	848 600	1 170 523
Dotation aux provisions pour risques et charges				110 000
Dotation aux amortissements	10	10 906	8 139	18 926
Charges de personnel	10	103 741	118 013	327 976
Autres charges d'exploitation	10	222 618	226 432	302 273
	10	518 492	1 221 704	1 971 833
		17 346 919	16 004 286	16 258 926
<u>Résultat d'exploitation</u>				
		17 346 919	16 004 286	16 258 926
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>				
		17 346 919	16 004 286	16 258 926
<u>Impôt sur les sociétés</u>	11	172 762	91 162	166 962
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		17 174 157	15 913 124	16 091 964
<u>Eléments extraordinaires (contribution conjoncturelle)</u>				55 042
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		17 174 157	15 913 124	16 036 922

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIER

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
<u>Résultat</u>	17 174 157	15 913 124	16 036 921
Ajustement pour amortissements et Provisions	167 321	856 738	1 189 449
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-334 443	-449 906	-686 163
Variations des créances	-1 446	-138 426	143 000
Variations des autres actifs courants	-955 878	-617 462	-198 400
Variation brute des placements et autres actifs financiers	-748 546	935 359	-465 810
Variation du passif courant	-113 055	63 679	290 300
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	15 188 109	16 563 106	16 166 437
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles			
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles	-1 469	-71 874	-74 690
Décaissements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières		-20	-25 000
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-500 000	-1 450 000	-1 450 000
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	2 500		11 730
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	705 800	595 800	753 800
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	206 831	-946 074	-784 150
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	-15 400 000	-15 400 000	-15 400 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT			
Dividendes des actions SPDIT			
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-15 400 000	-15 400 000	-15 400 000
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>-5 060</u>	<u>217 032</u>	<u>-17 720</u>
Trésorerie au début de l'exercice	56 042	73 766	73 766
Trésorerie en fin de période	50 982	290 798	56 046

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique “S.P.D.I.T” est une société d’investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l’utilisation de ses fonds propres, d’un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que Société d’investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l’état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d’achat historique hors frais accessoires d’acquisition.
- Au cours de l’exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est inférieur à la valeur comptable.
- Il n’est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.

- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société
 - L'importance du patrimoine immobilier
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille-titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement et sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	au 01/01/2017	Acqui- sitions	au 30/06/2017	Taux	au 01/01/2017	Dotations 2017	au 30/06/2017	au 30/06/2017
Incorporelles	Logiciels	30 407		30 407	33,33%	30 368	21	30 389	18
		30 407		30 407		30 368	21	30 389	18
Corporelles	Mat. Transport	207 754		207 754	20%	127 411	9 937	137 348	70 405
	A.A.I Générales	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	0
	Equip de bureaux	18 074		18 074	10%	15 176	276	15 452	2 622
	Accessoires de bureau	831		831	10%	515	37	552	280
	Mat.Informatique	45 391	1 469	46 860	15%	41 549	635	42 184	4 677
	Autres immob.Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	0
		282 195	1 469	283 664		194 795	10 885	205 680	77 984

- Durant le premier semestre 2016 la société a acquis un matériel informatique pour une valeur de 1 469DT.
- Les immobilisations sont comptabilisées à leurs valeurs d'acquisition. Elles sont amorties sur la base des taux admis par l'administration fiscale.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Notes	Libellé du compte	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
3-1	Actions non cotées-groupe	10 022 919	10 022 919	10 022 919
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-2 042 122	-2 034 882	-2 034 882
3-2	Autres actions non cotées	3 041 000	3 041 000	3 041 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 110 743	-2 052 500	-2 052 500
3-3	Emprunts obligataires	1 959 200	2 323 000	2 165 000
	Autres immobilisa ^o financières	20 400	29 636	22 900
	TOTAL	10 890 654	11 329 173	11 164 437

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

Participations non cotées-Groupe	Capital		30/06/2017				30/06/2016			
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividende
S.I. Notre Dame	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	
SEABG (1)	7 900 000	30,64%	2 420 766	1 440 923		13 684 997	2 359 482	1 440 923		13 596 134
SBT(2)	12 850 000	27,78%	3 569 740	1 236 210		694 780	3 389 170	1 236 210		361 144
STBN	800 000	16,88%	135 000	703 216			135 000	703 216		
STBO	1 184 000	15,35%	181 800	1 168 480		181 800	181 800	1 168 480		
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570			13 538	968 570		
SGBIA (3)	295 500	14,89%	43 995	2 291 762		618 855	41 257	2 291 762		566 354
STPP	650 000	0,00%								27 844
SNB	90 200	1,67%	1 502	124 900		12 497	1 502	124 900		12 497
CFDB	197 500	0,00%	1	43			1	43		
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	253 307		3 000	300 000	246 067	
Total en DT				10 022 919	2 042 122	15 192 927		10 022 919	2 034 882	14 563 964

- (1) La SPDIT a reçu 61 284 actions gratuites de la SEABG portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.
- (2) La SPDIT a reçu 180 570 actions gratuites de la SBT portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.
- (3) La SPDIT a reçu 2 738 actions gratuites de la SGBIA portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

Autres participations non cotées	Capital		30/06/2017				30/06/2016			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel. Jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000		45 000	150 000	750 000		75 000
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500		20 625	1 375	137 500		41 250
SCIF	10 000	10,00%	1 000	100 000	58 243		1 000	100 000		
STC	389 898	0,03%	122	1 000		156	122	1 000		141
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				3 041 000	2 110 743	65 781		3 041 000	2 052 500	116 391

3.3. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

	Solde au 31/12/2016	Souscription 2017	Reclassement échéance – 1an	Solde au 30/06/2017
Emprunt obligataire UIB	285 500 D		142 900 D	142 600 D
Emprunt obligataire STB	285 500 D		142 900 D	142 600 D
Emprunt obligataire CIL	300 000 D		100 000 D	200 000 D
Emprunt obligataire HL 2015	414 000 D			414 000 D
Emprunt obligataire HL 2016	400 000 D		100 000 D	300 000 D
Emprunt obligataire Attijari Bank	480 000 D		120 000 D	360 000 D
Emprunt obligataire BH 2017		500 000 D	100 000 D	400 000 D
TOTAL	2 165 000 D	500 000 D	705 800 D	1 959 200 D

- (1) Les emprunts STB et UIB souscrits en 2012 pour 1 000 000 D chacun sont remboursables sur 7 ans à des taux fixes respectifs de 6,1% et 5,9%.
- (2) Les emprunts CIL et Hannibal Lease (HL) souscrits en 2015 pour 500 000 D et 690 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,6% et 7,72%.
- (3) Les emprunts Hannibal Lease (HL) et Attijari Bank souscrits en 2016 pour 500 000 D et 600 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,65% et 7,4%.
- (4) L'emprunt Banque de l'Habitat (BH) souscrit en 2017 pour 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 7,4%.

Ces obligations ont généré au 30 juin 2017 des intérêts pour 106 078 DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Note	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
	Prêts	8 444	12 815	14 459
	Etat et collectivités publiques	1 574 965	1 395 444	1 518 198
	Autres débiteurs divers	30 445	31 433	30 753
	Créance sur cession de titres	2 466	3 113	2 825
4-2	Produits à recevoir	1 013 563	656 834	131 561
	Charges constatées d'avance	28 261	21 680	4 469
	TOTAL	2 658 144	2 121 320	1 702 265

4.2. PRODUITS A RECEVOIR

Ce solde s'analyse comme suit :

- Jetons de présence	22 500 D
- Dividendes à recevoir	918 290 D
- Intérêts des emprunts obligataires	72 773 D
	<hr/>
TOTAL	<u>1 013 563 D</u>

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Notes	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
5-1	Actions Tunisiennes cotées	22 715 900	22 907 673	22 907 674
5-2	Actions Sicav et FCP	1 656 856	1 135 367	1 266 536
5-3	Billets de trésorerie & Certificats de dépôts	22 250 000	20 550 000	21 800 000
	Echéance à moins d'1 an /obligations	843 800	723 800	743 800
	Placements et autres actifs financiers	47 466 556	45 316 840	46 718 010
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-3 892 064	-4 049 909	-4 135 575
	TOTAL	43 574 492	41 266 932	42 582 436

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

Actions	VN	Capital		2 017			2 016			cours 30/06/17	Résultat latent	Provisions Antérieures	Reprise de prov/cours	Provisions au 30/06/2017	Dotation au 30/06/2017	Dividendes 2017
		Titres émis	%	Ott	C.M-17	Valeur	Ott	C.M-16	Valeur							
A.Leasing	10,000	2 125 000	1,75%	37 268	26,824	999 691	37 268	26,824	999 691	20,000		-284 369	30 038	-254 331		52 175
ATL	1,000	25 000 000	0,25%	62 998	2,670	168 198	62 998	2,670	168 198	2,880	13 236					15 120
ATB	1,000	100 000 000	0,21%	214 295	2,806	601 365	214 295	2,806	601 365	4,160	290 102					49 288
Attijari bank	5,000	39 748 290	0,13%	50 000	16,980	849 000	50 000	16,980	849 000	33,610	831 500					100 000
BH	5,000	34 000 000	0,21%	71 361	9,375	669 026	71 361	9,375	669 026	26,670	1 234 172					21 408
BIAT	10,000	17 000 000	1,21%	205 255	23,546	4 832 866	205 255	23,546	4 832 866	104,100	16 534 179					821 020
BNA	5,000	32 000 000	0,85%	271 455	8,473	2 299 911	271 455	8,473	2 299 911	9,200	197 475					
BT	1,000	180 000 000	0,26%	467 784	1,246	583 084	467 784	1,246	583 084	8,150	3 229 356					168 402
CC (2)	1,000	172 134 413	0,29%	499 900	2,426	1 212 744	589 914	2,426	1 431 115	2,440	7 012	-189 346	189 346			
CIL	5,000	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	15,400	477 676					42 500
DH	10,000	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012	68 494	14,600	1 000 012	17,600	205 482					28 767
ICF (1)	10,000	2 100 000	3,28%	68 870	23,415	1 612 579	67 646	23,445	1 585 981	21,700		-42 503		-118 100	-75 597	68 870
MONOPRIX	2,000	19 969 372	1,12%	224 297	2,849	639 111	224 297	2,849	639 111	9,500	1 491 710					
POULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	8,250	14 800					1 512
SAH	1,000	43 879 431	0,05%	23 421	8,761	205 190	21 860	9,387	205 190	15,100	148 467					
Sotetel	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	2,980		-1 836 894	43 626	-1 793 269		
STB	5,000	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	4,010		-1 765 025	71 433	-1 693 592		
TPR	1,000	45 000 000	0,08%	36 676	2,504	91 824	36 676	2,504	91 824	3,080	21 138					7 336
TUNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	7,800		-17 438		-32 773	-15 335	16 852
						22 715 899			22 907 673		24 696 306	-4 135 575	334 443	-3 892 064	-90 933	1 393 250

- La variation enregistrée en 2017 par rapport à 2016 est détaillée comme suit :
 - (1) Achat de 1 224 actions ICF pour 26 598 dinars;
 - (2) Cession de 90 014 actions CARTHAGE CEMENTS pour 218 371 dinars dégageant une plus-value de 25 074 dinars;
- La SPDIT a reçu 1.561 actions gratuites SAH portant jouissance à compter du 1er janvier 2017.
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours de clôture boursier du mois de juin 2017 soit 24.696.306 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte

5.2 ACTONS SICAV

LIBELLE	Valeur comptable au 30/06/2017	Valeur comptable au 30/06/2016	Valeur comptable au 31/12/2016	Valeur liquidative au 30/06/2017	Résultat latent
Sicav Mixte	39 343	39 343	39 343	57 008	17 665
Sicav Obligataire	612 513	591 024	222 193	611 362	-1 151
FCP	1 005 000	505 000	1 005 000	983 161	-21 839
	-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL	<u>1 656 856</u>	<u>1 135 367</u>	<u>1 266 536</u>	<u>1 651 531</u>	<u>-5 325</u>

Les placements SICAV sont évalués au 30 juin 2017 à leur coût d'acquisition, les plus et moins-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE DEPOT

Les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont ventilés par durée résiduelle comme suit :

Echéance	Juillet 2017	Août 2017	Total
Montant en DT	21 350 000	900 000	22 250 000

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Banques	48 788	287 058	49 534 D
Caisse	2 194	3 741	6 508 D
Total	<u>50 982</u>	<u>290 799</u>	<u>56 042 D</u>

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de la période totalisent, un montant de 56 324 722 D contre 54 426 767 D au 30 juin 2016. Les mouvements des capitaux propres au cours du premier semestre 2017 sont détaillés au tableau ci-dessous :

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2016	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	1 666 300	2 418 750	1 028 593	16 036 922	54 550 355
Affectation résultats reportés 2016							-1 028 593	1 028 593	
Affectation du montant réinvesti					350 000			-350 000	
Résultats reportés 2016							1 315 515	-1 315 515	
Dividende 2016								-15 400 000	-15 400 000
Résultat								17 174 157	17 174 157
Total	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	2 016 300	2 418 750	1 315 515	17 174 157	56 324 722

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2015.

7.3. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au blocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2016, du montant réinvesti dans la société SGBIA pour 350.000 D.

7.4. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 1 315 515 D correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 conformément à la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mars 2017.

7.5. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action au 30 juin 2017 s'élève à 0,613 dinar.

7.6. SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013 – 54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source de 5% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent au 30/06/2017 comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	2 600 000
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissement exonérés	1 816 338	993 500
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Résultats reportés	-	-
<u>Total</u>	<u>8 812 250</u>	<u>8 812 250</u>

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Note	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
	Etat et collectivités publiques	2 023	8 093	69 840
	Personnels et comptes rattachés	101 499	100 356	111 952
	Sté de groupe	29 462	29 663	29 663
	Créditeurs divers	9 151	9 177	19 899
	Charges à payer	65 353	54 154	43 603
8-1	Produits perçus d'avance	51 251	135 331	102 637
8-2	Impôt à liquider	172 762	91 162	166 962
8-3	Provisions pour risque fiscal	499 912	389 912	499 912
	Total	931 413	817 847	1 044 468

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries perçus et non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Conformément aux principes comptables prévus par la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires, la charge d'impôt déterminée au 30 juin 2017 s'élève à 172 762 D (Cf Note N°11 ci-après)

8.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Suite à la vérification fiscale approfondie portant sur la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2010, l'administration fiscale a réclamé initialement un complément d'impôt pour 969 812 D (778 934 D en principal et 190 878 D en pénalités de retard) avec une correction à la baisse de l'IS à fin 2010 de 185 121 D).

La SPDIT a rejeté les principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et les textes légaux en la matière notamment en se basant sur la non rétroactivité de la loi pour ce qui est du blocage des réserves pour réinvestissements exonérés. Elle a néanmoins constitué une provision pour un montant de 389 912 D, jugé suffisant pour couvrir le risque actuel attaché à ce redressement.

Au mois de novembre 2016, la société s'est vue notifier une taxation d'office réclamant un complément d'impôt de 577 671 dinars en principal (contre 778 934 d'impôt initialement) et ramenant le crédit d'impôt à 185 267 dinars. Pour couvrir le risque fiscal, la SPDIT a jugé utile de constituer une provision complémentaire de 110 000 dinars et de recourir à la justice pour défendre ses droits.

A ce jour, l'audience a été reportée pour la quatrième fois. En date du 5 juillet 2017, le magistrat a fixé la prochaine audience au 27 septembre 2017. Il est à noter qu'à chaque report, les parties ont été priées de remettre des justificatifs et des documents concernant cette affaire.

NOTE 9 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Solde en DT		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>15 258 708</u>	<u>14 680 358</u>	<u>14 680 358</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	15 192 927	14 563 967	14 563 967
Dividendes des autres participations-non cotées	65 781	116 391	116 391
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>1 416 763</u>	<u>1 321 080</u>	<u>1 396 080</u>
Dividendes des placements cotés	1 393 250	1 301 372	1 376 372
Dividendes SICAV	23 513	19 708	19 708
<u>PLUS VALUES DE CESSION</u>	<u>28 200</u>	<u>3 100</u>	<u>5 740</u>
Plus-value sur cession des actions SICAV	3 126	3 100	5 740
Plus-value sur cession des placements cotés	25 074		
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>738 097</u>	<u>683 205</u>	<u>1 370 776</u>
Revenus des billets de trésorerie	497 971	490 922	1 002 606
Revenus des emprunts obligataires	106 078	85 844	193 885
Revenus des certificats de dépôt	134 048	106 439	174 286
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>89 200</u>	<u>88 342</u>	<u>91 642</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	87 500	87 500	87 500
Produits Financiers hors exploitation	1 269	842	4 142
Autres Produits d'exploitation	431		
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>334 443</u>	<u>449 906</u>	<u>686 163</u>
Reprise des provisions sur titres placement en bourse	334 443	449 906	686 163
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>17 865 411</u>	<u>17 225 990</u>	<u>18 230 760</u>

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES</u>	<u>24 580</u>	<u>20 521</u>	<u>40 368</u>
<u>MOINS VALUE SUR CESSION DE TITRES</u>	<u>231</u>	<u>0</u>	<u>1 767</u>
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>			<u>110 000</u>
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</u>	<u>156 416</u>	<u>848 600</u>	<u>1 170 523</u>
Dépréciation de titres cotés	90 933	848 600	1 170 523
Dépréciation de titres non cotés	65 483		
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>103 741</u>	<u>118 013</u>	<u>327 976</u>
Salaires	96 019	104 143	286 668
Autres charges de personnel	7 722	13 870	41 308
<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</u>	<u>222 618</u>	<u>226 432</u>	<u>302 273</u>
Impôts et taxes	35 985	39 290	46 668
Diverses charges d'exploitation	186 633	187 141	255 605
<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u>	<u>10 906</u>	<u>8 139</u>	<u>18 926</u>
TOTAL	<u>518 492</u>	<u>1 221 704</u>	<u>1 971 834</u>

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

<u>Note 11: Tableau de détermination du résultat fiscal</u>	-	-	<u>Au 30/06/2017</u>
Résultat comptable avant impôt			17 346 919
Réintégration			272 606
Perte d'exploitation			232
Provisions pour dépréciation des titres de participation			65 483
Provisions pour dépréciation des titres cotés			90 933
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%			115 059
Amortissement voiture			900
Résultat fiscal avant déduction			17 619 526
Déductions			17 034 988
Dividendes			16 675 471
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subis l'impôt			334 443
Plus-values de cession d'actions cotées			25 074
Résultat Fiscal avant déduction des provisions			584 538
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable			90 933
Résultat fiscal arrondi			493 605
Impôt sur les sociétés au 30/ 06/h 2017 : 493 605 * 0,35			172 762

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde au 30 juin 2017 s'élève à 21 750 000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 497 972 D.
- assistance et maintenance informatique par la S.I.T. pour un montant annuel de 17 769 DT HT,
- location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 15 150DT HT.

TUNIS le, 10 août 2017

**SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T"**

5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

- 1082 TUNIS -

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017**

Introduction

En application des dispositions de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T" pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2017.

Ces états financiers intermédiaires, qui font apparaître un total net de bilan de 57 256 135 D et un résultat bénéficiaire net de 17 174 157 D, ont été arrêtés par la Direction de la Société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers intermédiaires ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser notre examen limité en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Le résultat du 1^{er} semestre 2017 comprend les dividendes qui ressortent des décisions de distribution pour leur montant total égal au 30 Juin 2017 à 16 675 471 D contre 16 001 438 D à la clôture du 1^{er} semestre de l'exercice 2016 et 16 076 438 D au 31 Décembre 2016.

Sur la base de notre examen limité et compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T » arrêtée au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

F.M.B.Z -KPMG TUNISIE
Advisory

Hassen Bouaita

HLB GS Audit &

Ghazi Hantous